

Vivre ensemble

WEBZINE

PLURALISME CULTUREL MIGRATION DIVERSITÉ RELIGIEUSE



Les frontières repoussées à distance pour contenir les migrants : le cas des *hotspots*

PAR MOULOUD IDIR

On connaît de plus en plus ce que l'on appelle les politiques d'externalisation des frontières fondées notamment sur la volonté des États de repousser à distance ces mêmes frontières en vue d'essayer de mieux trier les personnes et de contrôler les mouvements migratoires. Voilà que ce phénomène prend d'autres contours. Dernière initiative du genre tirée de l'actualité récente. Le président français Emmanuel Macron a annoncé au cours de l'été la création de hotspots (ou centres avancés) de traitement des demandes d'asile au sud de la Libye, au nord du Tchad et au nord du Niger. Bien loin des frontières françaises, où sont d'ordinaire examinées les requêtes de ce type. Rappelons ici que la question migratoire est posée par de nombreux chefs d'État en Europe comme une sorte de « défi commun ». Un mini-sommet a été organisé à l'Élysée à cet effet fin août. À cette rencontre convoquée par Emmanuel Macron ont pris part Angela Merkel, Mariano Rajoy, Paolo Gentiloni, président du conseil italien, et Federica Mogherini, ministre des Affaires étrangères italiennes et chef de la diplomatie de l'Union européenne. La rencontre des dirigeants de ces pays réputés démocrates et décrits comme *phares* avancés de la démocratie libérale dans le monde a été consacrée « aux grands sujets de rentrée » au sein de l'Union européenne (UE), dont les migrations. La France a fait en sorte d'élargir cette rencontre aux présidents tchadien, Idriss Déby, nigérien, Mahamadou Issoufou, ainsi qu'au premier ministre libyen, Fayez Al-Sarraj.

Tout cela a débouché sur une déclaration de neuf pages qui disait œuvrer en vue « d'une approche globale de la migration et de l'asile », ainsi qu'à « renforcer le soutien aux pays de transit » en Afrique et à muscler « la

lutte contre les trafics de migrants ». On l'aura compris, l'idée est ici de réguler les principales voies de migration irrégulière à travers le Sahara. Le président Macron dit que l'idée d'ouvrir de tels centres de traitements des demandes d'asile (*hotspots*) permettra « d'éviter aux gens de prendre des risques fous alors qu'ils ne sont pas tous admissibles à l'asile ». Le prétexte est donc de leur venir en aide et de ne pas engorger les filières de l'asile. Ce qui concrètement signifie que l'on ne veut pas de cette catégorie de personnes migrantes.

La gestion des indésirables

En dépit de toutes les limites qui lui sont inhérentes, rappelons que les principes de base du droit d'asile consistent notamment, et à tout le moins, en l'accueil sur le territoire avec la mise en place de procédés de garantie

sommaire

Quand être réfugié rime encore avec solidarité: réflexions autour de l'évolution du programme de parrainage privé au Québec MYRIAM RICHARD	3
Décrypter la fausse opposition entre ainés et réfugiés PHILIPPE HURTEAU	8
Esquisse d'histoire du nouveau flux migratoire haïtien WOOLDY EDSON LOUIDOR	12
Recension de livre : <i>Philosopher en islam et en christianisme</i> ANDRÉ BEAUCHAMP	18

de droits dont un hébergement décent pour retrouver une stabilité minimale, la possibilité de recourir à un avocat et celle d'accéder à la demande de protection par les procédures étatiques. Alors que toute personne a le droit de demander l'asile, il y a lieu de se demander si le fonctionnement des *hotspots* dans des pays comme la Libye, le Tchad et le Niger permettra un réel et effectif examen des dossiers des personnes. Ne soyons pas dupes ici. Comment peut-on garantir cela dans des États inféodés et appelés à jouer un rôle de sous-traitant? Quelles règles de droit y prévaudront?

Par ailleurs, les spécialistes notaient déjà – s'agissant des *hotspots* existant en Europe (comme en Grèce ou en Italie) – qu'en l'absence d'un cadre juridique européen mutuellement fixé, les garanties nécessaires en vue d'un traitement respectueux des personnes ne seront pas du tout assurées. Alors, imaginez dans des pays en conflit! Plus fondamentalement, ce qu'il ne faut pas perdre de vue sur le plan de l'analyse politique tient au fait que ces centres recèlent les caractéristiques des logiques et formes prévalant dans le phénomène des camps. On remarque que la justification de la mise sur pied de tels centres donne lieu à des discours mêlant la logique du sécuritaire et de l'humanitaire.

Voici l'esprit qui préside au recours à ces *hotspots* : l'expulsion des uns est présentée comme une condition nécessaire à l'accueil des autres et, réciproquement, les dispositifs de contrôle se trouvent légitimés par la mise en place de mesures d'assistance envers de « vrais migrants »

ayant besoin de protection et qui autrement seraient captifs de routes dangereuses entre les mains de trafiquants.

Ces centres de contrôle sont censés faire le tri entre réfugiés et migrants économiques et repérer « d'éventuels terroristes ». Ceux qui sont jugés en besoin de protection pourront éventuellement être « relocalisés », c'est-à-dire accueillis dans d'autres pays de l'UE sur la base d'une répartition par quotas; les autres, considérés comme migrants irréguliers, devront être renvoyés dans leur pays d'origine ou de provenance.

Désengorger l'asile par l'ouverture

En vérité, la France et les autres pays européens veulent tout simplement délocaliser en Afrique les campements de migrants et d'autres réfugiés qu'ils ont implantés sur leur territoire, comme à Calais.

Une décision politique panafricaniste pourrait notamment « consister en l'exemption de visa entre les ressortissants africains circulant à l'intérieur du continent. Cette mesure reste un grand défi politique. En effet, plusieurs raisons économiques et géostratégiques ont conduit l'Europe à déléguer aux pays nord-africains la gestion de ses frontières extérieures. Dans ce schéma, le Sahara s'avère une première frontière naturelle, les pays d'Afrique du Nord sont une seconde barrière souvent raciale, la Méditerranée représente une troisième épreuve, et les côtes du sud de l'Europe constituent le dernier verrou. À chaque étape, des dispositifs militaires et une technologie de pointe sont déployés pour appréhender les migrants. En plus d'alimenter des comportements racistes et négrophobes, cette politique de sous-traitance de l'immigration européenne par les pays nord-africains est à bout de souffle »¹.

On peut aussi relancer le débat d'une diversification des voies en vue d'élargir l'ouverture des frontières à plus de catégories de migrants, afin d'éviter que tous ne s'engorgent dans la filière de l'asile. Ce qui nécessite une plus grande ouverture de l'UE à son marché du travail. Selon Catherine Withol de Wenden, (Revue *Études*, 2016/3), si « l'immigration économique était plus ouverte qu'à présent, certains flux dits "mixtes" choisiraient cette voie plutôt que la demande d'asile. Rappelons que beaucoup de pays européens sont à la fois confrontés à des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs, qualifiés et non qualifiés, et que ces flux dits "mixtes", couplant recherche d'emploi et fuite de pays où l'insécurité règne, pourraient y trouver un débouché sans demander l'asile ».

1. Voir ce texte d'Amzat Boukari-Yabara: <http://cjf.qc.ca/vivre-ensemble/webzine/article/anticiper-articuler-et-agencer-des-solutions-aux-crisis-migratoires-en-afrique/>

Retour au
Sommaire



Le webzine *Vivre ensemble* est consacré aux débats sur l'immigration, la diversité religieuse et le pluralisme culturel. Il a un parti pris pour la justice sociale et une citoyenneté active.

Coordination : Mouloud Idir (midir@cjf.qc.ca)
Mise en page : Christiane Le Guen
Corrections : Denis Dionne

Pour s'abonner à la liste d'envoi :
<https://www.cjf.qc.ca/fr/ve/inscription.php>

Le webzine est une production du secteur Vivre ensemble du Centre justice et foi.

ISSN 2291-1405
Reproduction autorisée avec mention complète de la source.

www.cjf.qc.ca

Quand être réfugié rime encore avec solidarité : réflexions autour de l'évolution du programme de parrainage privé au Québec

PAR MYRIAM RICHARD

L'auteure de ce texte revient sur le récent programme gouvernemental de parrainage des personnes réfugiées originaires de Syrie. Elle en explique la nature et en tire quelques observations politiques et analyses critiques.

Au lendemain de son élection, Justin Trudeau s'engageait à ouvrir les portes du pays à 25 000 personnes d'origine syrienne. S'il répondait à l'élan de solidarité qui a notamment suivi la nouvelle de la mort du jeune Alan Kurdi, membre d'une famille à qui le Canada avait refusé la réinstallation, le nouveau gouvernement y trouvait également une occasion de démontrer sa capacité à tenir ses promesses et à les réaliser de manière efficace.

Depuis novembre 2015, ce sont ainsi plus de 40 000 personnes d'origine syrienne qui ont été accueillies au Canada, dont près de 7500 au Québec. Fait intéressant, 36 % d'entre elles l'ont été en tant que réfugiés parrainés par le secteur privé dans l'ensemble du pays, mais cette proportion monte à 75 % dans le cas du Québec. Il s'agit donc de la deuxième province en importance en matière de nombre de personnes accueillies après l'Ontario, mais de loin la première en ce qui concerne le recours aux parrains privés pour la prise en charge de la première année d'installation des réfugiés. En plus de se retrouver à l'avant-plan de la stratégie d'accueil des personnes réfugiées d'origine syrienne, le programme de parrainage canadien a suscité l'intérêt de plusieurs pays et organisations internationales.

Jusqu'à tout récemment, le Canada était le seul pays au monde à avoir un programme de parrainage privé de personnes réfugiées. En mars 2016, le Haut-Commissaire aux Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, affirmait que le programme canadien constituait un modèle qui devrait être exporté partout dans le monde non seulement parce qu'il permet à un plus grand nombre d'individus d'être réinstallés, mais aussi parce que le leadership dont le Canada a fait preuve en instaurant le parrainage privé a incité la société civile à voir positivement l'accueil des réfu-



giés¹. Dans la foulée de cet engouement, le gouvernement fédéral lançait officiellement en décembre 2016 l'*Initiative mondiale de parrainage de réfugiés*, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), l'Université d'Ottawa, la Fondation Radcliff et les fondations américaines Open Society. Des représentants de partout dans le monde étaient ainsi réunis afin de se renseigner sur le fonctionnement du programme canadien et comment ils pourraient l'adapter et l'implanter chez eux. De son côté, le gouvernement du Québec semble plutôt être à l'heure du bilan. Le dépôt de nouvelles demandes au sein du programme provincial de parrainage par la collectivité, l'équivalent du programme de parrainage privé dans l'ensemble du pays, se voit suspendu jusqu'à nouvel ordre depuis le 27 janvier 2017 dans le but énoncé de réduire le nombre de dossiers en attente. Le gouvernement fédéral a quant à lui maintenu le recours au programme avec des cibles d'accueil revues à la baisse, et passe en mode « exportation » du modèle.

L'auteure est agente de recherche et candidate à la maîtrise en travail social à l'Université de Montréal.

[Retour au Sommaire](#)

Si les expériences concrètes des réfugiés parrainés et de leurs parrains au Québec ainsi que les mécanismes qui sous-tendent le recours au programme de parrainage se trouvent très peu documentés dans la province par rapport au reste du pays, il est toutefois possible de poser un regard sur l'évolution du programme en tentant de la replacer dans la mouvance néolibérale qui fait du désengagement de l'État la trame de fond des orientations en matière d'immigration et de refuge.

Le parrainage de personnes réfugiées : une entreprise de réinstallation de plus en plus assumée par le secteur privé?

Formalisé pour la première fois dans la Loi canadienne sur l'immigration en 1976 à la suite de l'élan de solidarité des Canadiens envers les *boat people* vietnamiens, le programme canadien de parrainage de personnes réfugiées a depuis permis à près de 288 000 personnes de s'établir au pays. Il a également été une composante clé de la réponse canadienne lors d'autres mouvements migratoires de masse tels que ceux issus de la chute de l'URSS et le conflit au Kosovo. Ses racines remontent toutefois à la période qui a suivi la Première Guerre mondiale, alors que des associations religieuses telles que le *Jewish Immigrant Aid Services* (JIAS) et le *Mennonite Central Committee* (MCC) ont commencé à s'engager à subvenir aux besoins d'accueil et d'installation de personnes qui fuyaient la persécution en Europe de l'Est et ailleurs sur la planète. Il s'agissait également de la principale porte d'entrée des personnes réfugiées jusqu'à la ratification de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (1951) par le Canada en 1969, qui a introduit la prise en charge par l'État en matière de réinstallation.

Deux principes fondamentaux sous-tendent le programme de parrainage et lui confèrent sa spécificité. Le premier est le principe d'additionnalité qui stipule que le parrainage s'inscrit en complémentarité directe avec le programme de réinstallation par l'État. C'est en vertu de celui-ci que le gouvernement fédéral assumait la prise en charge d'une personne dans le cadre du programme gouvernemental pour chaque personne parrainée par le secteur privé au moment de l'arrivée des *boat people*. Cela avait entre autres eu pour effet de doubler le nombre de personnes réfugiées accueillies. Cet accueil a notam-

ment valu au peuple canadien l'obtention de la récompense Nansen en 1986, la seule fois où ce prix a été remis à une collectivité et non à un individu.

Le principe d'additionnalité s'est vu toutefois fortement remis en question, dans la mesure où les gouvernements canadien et québécois incluent désormais le parrainage dans leurs cibles globales de réinstallation, et que dans certaines provinces, le nombre de personnes accueillies par le secteur privé dépasse le nombre de personnes réinstallées, comme c'est le cas au Québec depuis 2015. Une part importante de la responsabilité de combler les places de réinstallation prévues revient ainsi aux parrains privés, et si ces derniers n'y arrivent pas, le gouvernement n'assure pas nécessairement leur attribution au sein du programme de prise en charge par l'État².

Le second principe à la base de la spécificité du programme de parrainage est celui de la nomination, en vertu duquel les parrains peuvent indiquer précisément qui ils souhaitent faire venir au pays, tant que les personnes répondent à l'ensemble des critères du droit canadien. Ce principe permet notamment à des réfugiés dont le profil ne cadre pas dans les priorités gouvernementales d'être réinstallés au pays. Or, le principe de nomination est lui aussi mis à mal depuis un certain temps. Rapidement après l'instauration du programme, le parrainage privé est devenu majoritairement le fait d'individus qui se connaissaient, faisant dire à certains observateurs qu'il se transformait graduellement en extension du programme de réunification familiale. Les taux de refus pour les personnes nommées par les parrains privés ont aussi grandement augmenté entre 1998 et 2007, se situant à près de 49%. Jusqu'à tout récemment, les organismes de parrainage qui détenaient des ententes avec le gouvernement se voyaient également imposer des quotas par rapport au nombre total de personnes qu'ils pouvaient parrainer, et cela en fonction de restrictions d'émission de visas imposées à certaines ambassades. Une des conséquences directes de cette situation s'illustre par la sous-représentation de certaines régions de provenance des personnes parrainées telles que l'Afrique, qui regroupe pourtant près de 40% des personnes en attente d'être réinstallées sur la planète. De plus, les ressources qui devaient être affectées à la réduc-

Sans grande surprise, on peut penser que la situation actuelle en matière de parrainage s'inscrit dans le prolongement des orientations néolibérales de l'État qui consistent à déléguer un nombre considérable de ses prérogatives aux acteurs du milieu communautaire en immigration.

[Retour au Sommaire](#)

tion des délais de traitement des dossiers provenant d'Afrique, qui sont d'une durée moyenne de 5 ans et qui peuvent aller jusqu'à 6 ou 7 ans, ont récemment été orientées en grande partie vers les dossiers des personnes d'origine syrienne. Or, les délais commencent aussi à s'allonger pour ces dernières, avec une moyenne estimée de 2 à 3 ans, ce qui a eu pour effet d'inciter le gouvernement fédéral à diminuer considérablement ses cibles d'admission. En 2017, le gouvernement fédéral a toutefois levé ces restrictions sur une base « régionale » et fixé le nombre total de nouvelles demandes de parrainage à 7500. De son côté, le gouvernement du Québec a tout simplement interrompu le dépôt de nouvelles demandes jusqu'à nouvel ordre. L'idée ici n'est évidemment pas d'encourager le genre de pensée binaire qui placerait un groupe en compétition avec un autre, mais plutôt d'inciter à la réflexion sur les façons dont on pourrait maintenir et élargir l'élan de solidarité ainsi que la responsabilité envers nos engagements humanitaires. Cela est nécessaire afin que l'ensemble des personnes qui sont en attente de réinstallation aient accès à un traitement équitable de leur dossier dans des délais raisonnables.

Le parrainage privé de personnes réfugiées : entre charité, solidarité et responsabilité collective

Le parrainage privé, fidèle aux valeurs qui l'ont vu émerger, continue de faire vibrer le meilleur de la fibre solidaire des Québécois et Québécoises ainsi que des Canadiens et Canadiennes, qu'ils agissent au sein de regroupements citoyens, communautaires ou confessionnels. Or, sous couvert du lustre d'un programme qui s'est grandement transformé depuis son émergence, on place les personnes réfugiées face à un arbitraire important quant aux conditions de leur accueil, à un moment particulièrement crucial de leur parcours de vie. Des échos des acteurs de terrain et des personnes réfugiées elles-mêmes laissent ainsi entendre que les situations d'accueil et d'installation des personnes d'origine syrienne se révèlent très inégales : des personnes se trouvent dans des situations très précaires et n'osent pas dénoncer ce qu'elles vivent alors que d'autres sont très bien entourées et arrivent à faire leur place sans trop de difficultés. Cette situation n'est pas sans rappeler ce que vivent les personnes en situation de parrainage dans le cadre du regroupement familial. L'ensemble du continuum des expériences des personnes réfugiées parrainées dans notre société gagnerait donc



à être interrogé, en donnant en priorité la parole aux personnes réfugiées elles-mêmes ainsi qu'à leurs parrains. L'expérience des parrains constitue notamment un angle mort important du portrait de la situation au Québec. Il serait également essentiel d'entendre les voix des personnes réfugiées et de leurs parrains issus des différentes régions du monde. C'est ainsi que nous arriverons à saisir les nuances et à donner une texture aux situations qui se trouvent à différents endroits entre les pôles de l'accueil exemplaire et de la grande précarité.

Sans grande surprise, on peut penser que la situation actuelle en matière de parrainage s'inscrit dans le prolongement des orientations néolibérales de l'État qui consistent à déléguer un nombre considérable de ses prérogatives aux acteurs du milieu communautaire en immigration. Dans le même sens, l'État demande aux personnes immigrantes d'être toujours plus autonomes et réduit les mesures de soutien à leur égard. On pense par exemple aux démarches de francisation et « d'intégration » en ligne que les travailleurs qualifiés doivent entreprendre avant d'arriver au Québec ou encore à l'évaluation de leur niveau de langue qu'ils doivent faire par eux-mêmes en ligne ou avec l'aide des intervenants communautaires afin de déterminer le niveau de classement pour les cours de francisation, tâche jusqu'à récemment effectuée par des évaluateurs accrédités du ministère de l'Immigration. La grande « nouveauté » réside toutefois dans le recours sans précédent à l'implication des acteurs du secteur

[Retour au Sommaire](#)

privé dans le soutien financier, logistique et « moral » des personnes réfugiées pendant la première année d'installation. On peut certainement y voir une percée encore plus importante de la privatisation néolibérale dans une des dernières sphères où l'État jouait encore pleinement son rôle en matière d'immigration, à savoir la réinstallation des personnes réfugiées en collaboration avec les organismes communautaires qui les soutiennent dans l'ensemble de leurs démarches pendant la première année.

Le parrainage à l'ère néolibérale

Il s'avère toutefois difficile de ne pas avoir une impression de déjà-vu. Jusqu'à l'avènement de l'État-providence induit par la Révolution tranquille au Québec, les institutions religieuses catholiques et protestantes ont été les piliers de l'offre de services sociaux dans la province. C'est ainsi que les élites religieuses et bourgeoises étaient en charge d'éduquer les esprits ainsi que de soigner les corps et les âmes, tandis que les compagnies privées se chargeaient d'exploiter les ressources naturelles. Sans dire que l'histoire est naïvement entrain de se répéter, on ne peut qu'être frappés par certaines symétries. Le néolibéralisme introduit toutefois une nouvelle donne, dans la mesure où, bien qu'il se désengage financièrement, logiquement et moralement, l'État souhaite tout de même exercer un contrôle serré sur les acteurs privés à qui il délègue ses responsabilités. Il faudrait d'ailleurs moins parler de désengagement de l'État, mais davantage de sa transformation. En matière de parrainage privé de personnes réfugiées, cela s'illustre entre autres par l'affaiblissement du respect du principe de nomination tel qu'évoqué précédemment, qui fait que l'État intervient de manière toujours plus importante dans le choix des personnes qui pourront être parrainées, tout en reléguant la responsabilité de leur accueil aux parrains privés.

Si l'implication des membres de la société civile constitue un filet social supplémentaire et nous montre que la solidarité envers les personnes réfugiées est encore bien présente dans notre société, force est toutefois de constater que nous ne sommes pas à l'abri des abus et de la reproduction de certains

Si l'implication des membres de la société civile constitue un filet social supplémentaire et nous montre que la solidarité envers les personnes réfugiées est encore bien présente dans notre société, force est toutefois de constater que nous ne sommes pas à l'abri des abus et de la reproduction de certains privilèges.

privilèges. Par exemple, le 5 janvier 2016, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) publiait un avis de modifications réglementaires à propos du caractère gratuit du parrainage, stipulant qu'« un organisme ou un groupe de parrains ne peut tirer profit de l'engagement qu'il souscrit en faveur de personnes parrainées [...] »³. C'est donc dire qu'une personne réfugiée ne doit pas financer elle-même son projet de parrainage en versant des sommes d'argent à ceux qui l'accueillent, peu importe si les sommes lui sont rendues inté-

gralement ou pas une fois qu'elle s'installe au pays. Une telle situation ouvre également la porte à ce que les personnes réfugiées plus fortunées puissent être avantagées dans la dure course à la réinstallation. La violation des dispositions de cet avis constitue une infraction pénale. Sachant qu'il est très peu probable que les personnes parrainées osent dénoncer cette situation si elle se présente, certaines d'entre elles risquent donc de se retrouver encore plus vulnérables face à un double désengagement, soit celui de l'État et de leurs parrains.

La dernière forme de désengagement à souligner est celle de l'ensemble de la société envers les personnes immigrantes et réfugiées, qui passe notamment par les réactions de repli identitaire et la frilosité à reconnaître la discrimination et le racisme systémique qui affectent les membres de différents groupes minoritaires. Les agressions que plusieurs de ces personnes vivent au quotidien témoignent d'une rupture du contrat social avec les personnes immigrantes et réfugiées de la part d'une frange de notre société, à laquelle nous devons collectivement réagir. Si la tenue prochaine d'une Commission sur le racisme systémique contribuera sans doute à amener ces enjeux sur la place publique, avec tous les risques de dérapages auxquels nous avons assisté lors des précédents débats sur la Charte des valeurs et les accommodements raisonnables, on peut toutefois penser que nous devons continuer de réfléchir et d'agir afin de trouver des moyens concrets de protéger les droits de tous ceux et celles qui résident en sol québécois.

[Retour au Sommaire](#)

Cet engagement doit également contribuer à maintenir le respect de nos responsabilités humanitaires face à l'ensemble des personnes fuyant les conflits et la persécution, et ce, peu importe leur lieu d'origine ou leur profil socioéconomique, culturel ou religieux. L'État doit continuer d'utiliser le programme de parrainage privé comme complément à son programme de réinstallation et non comme substitut à une partie de celui-ci. L'accueil solidaire doit continuer de primer, devant les logiques de charité qui ont trop longtemps conditionné les services aux personnes vulnérables. Face aux logiques néolibérales et aux lignes de faille qui se tracent au sein de l'opinion publique mondiale à propos de l'accueil des personnes réfugiées, le défi d'aimer les individus tout autant que l'humanité demeure entier et plus que jamais essentiel. ●

1 La Presse Canadienne. (21 mars 2016). « Le parrainage privé des réfugiés inspire les Nations Unies ». En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/771787/onu-parrainage-prive-refugies>; CBC. (21 mars 2016). « Canada's refugee effort hailed as model for world by head of UN agency ». En ligne : <http://www.cbc.ca/news/politics/un-refugee-private-government-sponsor-1.3501400>.

2 CCR. (2013). « Important changes in Canada's Private Sponsorship of Refugees Program ». En ligne : <http://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/psr-changes-2013.pdf> ; Hyndman, J., W. Payne et S. Jimenez. 2016. *The State of Private Refugee Sponsorship in Canada: Trends, Issues, and Impacts*. RRN/CRS Policy Brief.

3 MIDI. (2016). « Avis sur le caractère gratuit du parrainage ». En ligne : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/caractere-gratuit-parrainage.html>.

Un entretien sur le racisme systémique

De quoi parle-t-on quand on parle de racisme systémique? [Une chronique radio](#) pour en savoir plus.

Mort et contexte migratoire

[Un entretien](#) sur les défis reliés au deuil en contexte migratoire minoritaire et les besoins des personnes musulmanes en termes de lieux de sépultures.

Réfugiés et économie

L'impact des réfugiés dans l'économie du pays accueillant est-il positif ou négatif? La vraie question est en réalité tout autre : l'économie peut-elle vraiment se passer des réfugiés? [Une traduction d'un texte](#) de Ranabir Samaddar du Mahanirban Calcutta Research Group.

Néolibéralisme et racisme

Pour la politologue Sylvie Laurent, depuis le 18^e siècle, [les Noirs sont les sentinelles de l'état de la démocratie américaine](#), ils en donnent le pouls.

L'état des droits des Afro-Canadiens sous la loupe de l'ONU

L'ONU soutient que [le racisme contre les personnes noires se trouve au cœur de nombreuses institutions canadiennes](#), ce qui contribue aux inégalités socioéconomiques.

Retour au
Sommaire

Décrypter la fausse opposition entre aînés et réfugiés

PAR PHILIPPE HURTEAU

Ce texte nous démontre que le fait d'accueillir des personnes réfugiées ne nous empêche pas de prendre soin des aînés de notre société. Il contribue aussi à déconstruire certains poncifs autour de cet enjeu chargé, aux dires de l'auteur, d'un « trop-plein d'émotivité ».

Il fallait s'y attendre, l'arrivée de quelques milliers de personnes réfugiées d'origine haïtienne ces dernières semaines soulève les passions. Notre frontière serait un panier percé, et les réfugiés des tricheurs qui passent devant tout le monde et les Québécois de sympathiques paillasons incapables d'imposer leurs limites. Pour d'autres, il y a là l'occasion de casser du sucre sur le dos du gouvernement fédéral, comme si Ottawa avait quoi que ce soit à voir avec l'insécurité provoquée par l'administration Trump. Ce trop-plein d'émotivité s'exprime sur les médias sociaux.

Le Québec n'étant pas les États-Unis, la plupart des gens savent qu'il n'est pas de bon ton d'exprimer explicitement ses préjugés raciaux vis-à-vis des nouveaux arrivants. Un expédient s'est alors installé : maquiller une critique de l'accueil jugée trop généreuse que l'on réserve aux réfugiés et réfugiées par une défense malhonnête de la situation des personnes d'« ici » qui sont dans une situation de vulnérabilité. Le plus souvent, cet expédient prend la forme d'une fausse opposition entre le coût que représente l'arrivée de personnes réfugiées et le sous-financement des soins consentis aux personnes aînées. L'idée est simple : avant de prendre soin des autres, il faudrait d'abord s'occuper des nôtres!

Est-ce qu'une telle affirmation résiste à l'analyse? Existe-t-il un lien direct entre les sommes déboursées pour l'accueil de réfugiés et les fonds réservés pour les soins aux aînés et aînées? Bien que l'existence d'un tel lien ne soit évidemment jamais démontrée, l'argument fait son petit bonhomme de chemin et arrive à semer le doute, même parmi ceux et celles qui seraient spontanément favorables à l'accueil des réfugiés.



Manifestation pour le droit des migrant-e-s - Lausanne, juin 2014

Immigration et ressources budgétaires : fallacieuse opposition

C'est pour cela qu'il est important de démystifier certaines informations erronées. En fait, les données les plus farfelues circulent sur le Web. Dès leur arrivée, les réfugiés auraient droit à un pont d'or et recevraient jusqu'à 2 500 \$ par mois. Ce montant semble effectivement exorbitant lorsque mis en relation, par exemple, avec le maigre 628 \$ de prestation mensuelle de base pour un adulte à l'aide sociale.

Pourtant, cette somme ne reflète pas le coût réel assumé par Québec. Il s'agit en fait d'une exagération grossière dans laquelle, par exemple, un versement unique de 1 300 \$ au maximum destiné à aider les nouveaux arrivants à s'établir (pour qu'ils puissent acquérir du mobilier de base) est confondu avec un versement mensuel. Disons que la prise en compte de cette seule « erreur » d'appréciation change déjà grandement la donne. La plupart du temps, les statistiques qui circulent ne font aucune distinction entre les montants versés à une personne seule et ceux auxquels peuvent avoir droit une famille nombreuse.

Bref, beaucoup de préjugés et de rumeurs circulent actuellement et on en arrive presque à induire dans l'opinion des faussetés et exagérations qui ont pour effet de semer le doute quant à la réalité objective et tragique des personnes réfugiées. Plus fondamentalement, ce sont moins les sommes impliquées qui représentent le fond

L'auteur est chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS).

[Retour au Sommaire](#)

de cette réflexion. Car l'objectif même de la mise en opposition fallacieuse entre soins aux personnes âgées et accueil des personnes réfugiées n'est pas tant d'attirer notre attention sur les réels manques en matière de financement de nos CHSLD, que de rendre ordinaire un certain rejet de l'autre et « acceptable » une indifférence au sort de personnes en situation de grande précarité et de détresse.

L'intelligence des faits

Mais puisque les faits conservent leur importance, jetons un œil sur la réalité des fonds dépensés. Pour ce faire, interrogeons les données du ministère de l'Immigration afin de voir si elles confirment ou infirment les pronostics les plus alarmistes?

Il convient ici de regarder du côté des coûts totaux liés à l'immigration plutôt que de simplement s'attarder à ceux liés au traitement des cas des réfugiés. Cela permet d'avoir une vision plus large de la question tout en évitant de simplement mettre le focus sur un élément qui, au final, est plutôt marginal dans la réalité de notre politique d'immigration. En 2015, par exemple, 15,5 % des personnes admises au Québec étaient des réfugiés, contre 21,4 % des personnes admises selon le programme de regroupement familial et 61,1 % relevant de l'immigration économique. On le voit, les personnes réfugiées sont loin de représenter la majorité. Donc, si on s'intéresse aux coûts de l'immigration, il est plus pertinent de ne pas simplement se concentrer sur ceux liés aux réfugiés.

Selon les données du ministère de l'Immigration, en 2015-2016, 150 M\$ ont été dépensés pour la réalisation du plan d'immigration du gouvernement du Québec. De cette somme, 62 M\$ furent alloués à la francisation, 35 M\$ à l'intégration, et le reste fut attribué aux autres programmes liés à la réalisation du plan gouvernemental. À cela, il faut ajouter 129 M\$ dépensés par le ministère de l'Éducation (notamment pour la scolarisation des mineurs nouvellement arrivés), 90 M\$ par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et 14 M\$ par celui de la Santé.

Tout cela nous amène à un grand total de 383 M\$. Bien qu'il s'agisse sans conteste d'une importante somme d'argent, est-ce vraiment beaucoup, ou même assez? À ces deux questions, la réponse est non.

Rapporté sur chaque immigrant ou réfugié reçu, nous arrivons à une moyenne annuelle de 7 819 \$ par personne (652 \$ par mois). Très loin donc des rumeurs qui circulent sur Internet. Il ne s'agit bien entendu que d'un portrait sommaire du « bilan budgétaire » pour le trésor public lié à l'accueil de nouveaux arrivants. Il y a des coûts liés à leur intégration, à la gestion administrative de leur arrivée, à la francisation et à leur accompagnement pour les intégrer au marché du travail (bien que sur ces deux derniers points les dépenses sont loin d'être suffisantes pour répondre aux besoins). Mais cela n'illustre qu'un côté de la médaille en ne tenant pas compte de l'apport économique, social et culturel pour notre société que représente l'immigration.

Si l'on voulait vraiment se questionner sur l'enjeu de l'accueil des nouveaux arrivants en adoptant une stricte perspective budgétaire, il serait plus approprié de le faire pour en critiquer le sous-financement. Ou encore, pourquoi ne pas se demander où en serait l'économie québécoise sans l'afflux de ces nouveaux salariés?

Si l'argument budgétaire ne tient pas la route, comment expliquer qu'il soit si populaire? Certainement parce qu'il permet d'exprimer des opinions que l'on sait invouables, mais aussi – et ces deux raisons se renforcent l'une l'autre – parce qu'on ne comprend pas très bien comment fonctionne le budget d'un État. Trop souvent, on se représente ce budget comme le sien propre : si d'un côté mes dépenses augmentent, je dois couper ailleurs en raison de la non-flexibilité de mes revenus.

Évidemment, le budget du gouvernement québécois ne fonctionne pas ainsi. Québec peut toujours mettre en place des politiques fiscales afin de financer des dépenses jugées nécessaires. Mais aussi parce qu'un gouvernement peut, sans faire face aux mêmes conséquences qu'un particulier, dépenser davantage que ces revenus annuels si l'on considère qu'une situation donnée l'exige.

En clair, le budget de l'État a une flexibilité qui lui permet de faire face à des imprévus et la mise en commun de certaines de nos ressources vise précisément à mieux s'outiller face à de telles situations.

L'objectif même de la mise en opposition fallacieuse entre soins aux personnes âgées et accueil des personnes réfugiées n'est pas tant d'attirer notre attention sur les réels manques en matière de financement de nos CHSLD, que de rendre ordinaire un certain rejet de l'autre et « acceptable » une indifférence au sort de personnes en situation de grande précarité et de détresse.

[Retour au Sommaire](#)

Un bain par semaine, à qui la faute?

Alors, quand on oppose le financement des programmes d'immigration ou d'accueil aux soins que reçoivent les aînés et les personnes aînées, que fait-on vraiment?

- 1) On utilise un argument fallacieux. Si d'un côté l'État québécois octroie un nombre X de ressources pour, par exemple, donner des bains aux aînés en CHSLD, cette décision n'est pas directement liée à l'attribution du budget du ministère de l'Immigration. L'État opère un arbitrage complexe entre ses différentes obligations afin de mettre au point une proposition budgétaire qui n'est jamais rien d'autre qu'un compromis. Et comme il a déjà été indiqué, rien ne montre que les sommes allouées à l'Immigration viennent grever d'une quelconque manière celles destinées aux soins aux aînés.
- 2) S'il est tout à fait justifié de critiquer l'utilisation des fonds publics par le gouvernement, il semble que de le faire du point de vue d'une explosion des coûts engendrés par l'immigration est plus que discutable. Les dépenses consolidées du gouvernement québécois s'élèvent à plus de 100 G\$. Les 383 M\$ attribués à l'immigration ne représentent alors qu'un maigre 0,4 % du budget de l'État. Même une variation exceptionnelle de 50 M\$ en une année ne viendrait pas changer fondamentalement cette part relative.
- 3) Si l'on veut s'inquiéter du sous-financement des services offerts aux plus vulnérables, d'autres postes de dépenses semblent bien plus contestables que ceux destinés à l'immigration. Le Fonds des générations, par exemple, a vu les versements qui lui sont alloués tripler depuis sa fondation. En 2017-2018, on parle d'un versement d'une valeur totale de 2,5 G\$ et qui devrait atteindre 4 G\$ en 2021-2022. Ces sommes, qui n'ont qu'un effet marginal sur l'endettement public, sont autant de ressources dont se prive volontairement le gouvernement chaque année. Disons que si l'on veut chercher pourquoi Québec, même en période de surplus, n'investit pas suffisamment pour les soins envers les plus vulnérables, il serait plus approprié de jeter un œil de ce côté.
- 4) En fait, ce que cette fausse opposition fait mine d'oublier, c'est que la lutte contre la pauvreté n'est pas une priorité du gouvernement québécois, immigration ou non. Ce n'est pas comme si Québec prévoyait l'instauration d'une poli-



tique sociale d'envergure et là, manque de bol, un flux migratoire inattendu arrive et vient tout empêcher. Ne pas prendre adéquatement soin des « nôtres » est malheureusement une tradition bien de chez nous que nous perpétons sans avoir besoin de l'aide de personne.

- 5) Insister sur le caractère coûteux de l'immigration et sur une fausse opposition avec le sous-financement de nos politiques sociales, en plus de révéler une profonde incompréhension du fonctionnement budgétaire de l'État, laisse entièrement dans l'ombre l'apport économique bénéfique que représente l'immigration pour la société québécoise.
- 6) Plus fondamentalement cependant, cela démontre une cruelle carence du côté de la sensibilité humaine élémentaire. Dans une société riche comme la nôtre, la réponse ne devrait pas être, lorsqu'une personne dans le besoin se présente à nous, de refuser de lui venir en aide.
- 7) Pour dire les choses clairement, nous sommes en fait davantage en proie à un argument qui vise uniquement à maquiller la xénophobie ou le racisme de ceux et celles qui l'utilisent.

La recherche de boucs émissaires facilement identifiables n'aide en rien à l'amélioration du sort des plus vulnérables (et encore moins quand ces boucs émissaires sont eux-mêmes dans une situation de grande vulnérabilité). Cela ne fait que pourrir encore un peu plus l'état des relations entre les différentes commu-

[Retour au Sommaire](#)

nautés qui forment le Québec. Il ne reste qu'à souhaiter, autant pour nos « vieux » que pour les réfugiés, que la solidarité saura s'imposer.

Au-delà des chiffres

Élargissons un peu ce débat. Rappelons par ailleurs que du fait de l'accord de 1991 entre le Canada et le Québec¹ sur l'im-migration, une entente unique en son genre, le Québec voit entrer et dispose d'importants moyens financiers récurrents et généreusement indexés², garantis sur la longue durée. Il s'agit notamment de frais en guise de compensation dans le cadre de cet accord, sans oublier une panoplie de revenus autonomes grâce aux frais, tarifs et taxes payés par les nouveaux arrivants lorsqu'ils immigreront au Québec. Cela peut paraître en effet paradoxal dans la mesure où le Québec, à titre de nation disposant de politiques et d'infrastructures d'accueil très élaborées, se retrouve dans une situation très enviable, en comparaison avec d'autres nations équivalentes et relativement souveraines – bien que sans État : comme l'Écosse ou même la Catalogne.

Comme le rappellent de nombreux observateurs du milieu, le Québec a le privilège d'être le maître d'œuvre de ses politiques migratoires pour ce qui est de la sélection et l'intégration, et ce, sans avoir à assumer le fardeau du contrôle de ses frontières ou celui, plus triste et souvent critiquable, de la déportation ou de l'emprisonnement des personnes en situation irrégulière. Il joue un rôle exclusivement positif en ayant uniquement à sa charge la sélection et l'intégration qui, en plus, ne sont pas outrageusement coûteuses ou onéreuses.

Cela étant dit, le plus important est de dire que le nombre de personnes réfugiées ici en cause est loin d'être alarmant, pas plus que les conséquences sur notre société. C'est un peu comme le débat éternel sur le nombre de personnes immigrantes à accueillir. On peut poursuivre le débat éternellement sur le nombre de personnes à recevoir que l'on n'arriverait pas à un argument qui clôt de façon irréfutable les questions nombreuses soulevées par les uns et les autres.

Un choix de société

On peut d'ailleurs se demander, en suivant les conseils d'un démographe et économiste comme François Héran, si, en invoquant « les capacités d'accueil » des sociétés comme le font certains, on ne présente pas le problème à l'envers. Aux arguments affirmant notamment que la migration n'a pas de lien avec le dynamisme économique ou qu'elle constitue un fardeau aux finances publiques, on peut rétorquer que les migrants posent les mêmes défis que toute hausse de population. Et au moment du baby-boom, alors que la pénurie de logements était à son comble, on ne s'est pas demandé s'il était raisonnable de limiter les naissances.

Ce qui soulève une question de fond : quels choix politiques sommes-nous collectivement prêts à faire? Car il s'agit bien ici d'un choix de société. Ce sont nos structures d'accueil et notre volonté politique qu'il faut avoir à l'esprit. Et à cet égard, les recherches ne permettent pas d'affirmer que le Québec est incapable d'accueillir un nombre plus élevé de réfugiés ou de migrants.

On peut répondre dans le même esprit aux arguments de ceux qui avancent que les emplois doivent d'abord être offerts aux personnes natives, un point de vue qui tend à céder à une conception assez simpliste de l'économie et du marché du travail, réduits à un réservoir bien précis. Et, c'est surtout perdre de vue que les immigrants n'occupent pas seulement des emplois déjà existants, mais qu'ils contribuent à en créer de nouveaux en induisant de nouvelles possibilités. La société n'est pas une donnée fixe et immuable dont on peut tout prévoir. Elle se réinvente et se re-produit dans des modalités contingentes et non données d'avance.●

1 <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/Accord-canada-quebec-immigration-francais.pdf>

2 <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/322418/interculturalisme-2011-faible-strategie-d-integration-des-immigrants-au-quebec>

Retour au
Sommaire

Esquisse d'histoire du nouveau flux migratoire haïtien

PAR WOOLDY EDSON LOUIDOR

Ce texte dresse un portrait des configurations que prend la migration haïtienne à l'échelle continentale américaine. Il propose des éléments de réponse à certaines questions que pose ce flux migratoire aux États et gouvernements du continent.

Presque toutes les représentations – conçues antérieurement à l'année 2010 – de la migration haïtienne et de sa démographie (à peu près, le tiers de la population comptant presque 11 millions d'habitants) ont spatialement circonscrit la géographie de cette diaspora aux trois plus grands pays récepteurs de flux haïtiens : les États-Unis d'Amérique, la République dominicaine et le Canada, sous-estimant les autres destinations situées surtout au sud. Cette « géographie de l'imaginaire », expression chère au géographe haïtien Michel-Rolph Trouillot, a pendant longtemps dominé les études sur la migration haïtienne¹. Par exemple, dans sa carte intitulée « Les Haïtiens dans le monde » (1982 et 2005)², Georges Anglade établit deux grandes vagues de la migration haïtienne du XX^e siècle (1915-1934 et 1965-1985) qui, selon lui, « ont créé la diaspora qui, au Tricentenaire, 2005-2104, fait partie du nouvel espace haïtien ».

Selon le géographe haïtien de regrettée mémoire, la première vague se situerait au tout début de la migration haïtienne et se dirigerait principalement vers la République dominicaine (et, en moins grand nombre, vers Cuba), dans le contexte de l'« occupation américaine » de l'île (Haïti de 1915 à 1934 et le pays voisin de 1916 à 1924) et de l'expansion du capital étasunien dans les Caraïbes par l'intermédiaire de l'industrie sucrière.

La deuxième vague serait liée à l'exil haïtien, provoqué par la dictature féroce de la famille Duvalier (de 1957 à 1986), vers les États-Unis d'Amérique, le Canada et – dans une moindre mesure – vers d'autres îles des Caraïbes, des pays de l'Amérique latine (en particulier, le Venezuela et le Mexique), l'Europe et l'Afrique; et ce, dans le cadre de la Guerre froide qui a eu l'un de ses épicycles dans les Caraïbes et, plus particulièrement, à Cuba.



Crédit photo : Wilner Metelus du Comité Ciudadano en Defensa de los Derechos de los Afrodescendientes y Naturalizados.

À la suite du tremblement de terre ayant frappé Haïti le 12 janvier 2010, une troisième vague migratoire haïtienne a déferlé, cette fois-ci sur l'Amérique du Sud, qui depuis « s'est transformée peu à peu en un nouveau pôle de migration pour les Haïtiens »³. Sitôt qu'ils ont eu la possibilité de voyager hors de leur pays, les Haïtiennes et Haïtiens, dans leur grande majorité des jeunes, ont émigré vers l'Amérique du Sud avec l'espoir de trouver accès à l'éducation et de reconstruire leur projet de vie. Le Brésil, le Chili et l'Équateur constituent les principaux pôles d'attraction de cette troisième vague migratoire⁴.

Cependant, depuis à peu près deux ans, on a observé l'affluence du flux migratoire haïtien, de l'Amérique latine vers les États-Unis d'Amérique; flux qui est loin d'être interrompu, et ce, malgré le durcissement de la politique migratoire du grand voisin du Nord et des pays de transit en Amérique latine. En quoi ce flux est-il nouveau? Quelles réponses les États-Unis et les pays de transit en Amérique latine ont-ils données? Quelles sont les questions (en termes de protection des droits humains des migrants) que pose ce flux aux États et gouvernements du continent? Le texte essaiera d'apporter des éléments de réponse.

L'auteur est professeur et chercheur à l'Instituto de Estudios Sociales y Culturales PENSAR-Pontificia Universidad Javeriana, à Bogota, en Colombie.

[Retour au Sommaire](#)

Un flux migratoire nouveau

Il y a lieu de signaler qu'avant de s'établir dans les trois principaux pays d'accueil en Amérique du Sud, la troisième vague migratoire haïtienne a fait face à des situations que l'on peut qualifier d'« errance ». Conduits par des réseaux de trafiquants et avec en tête l'unique idée de fuir leur pays d'origine, des contingents de migrants haïtiens arrivaient en Amérique du Sud, déboussolés; venant d'un morceau d'île d'une superficie d'un peu plus de 27 000 kilomètres carrés, ils n'étaient pas habitués à parcourir un immense territoire, comme l'Amazonie, par exemple.

Dans un premier temps, la grande majorité des migrants haïtiens voulaient atteindre la Guyane française, vu que ce territoire fait partie de la tradition et de l'imaginaire de la migration des Haïtiennes et Haïtiens, surtout les habitants du sud du pays (dont Les Cayes et les villes environnantes). En fait, il existe une communauté haïtienne composée de 50 000 personnes installées en Guyane française, selon Georges Anglade.

À la suite de la fermeture de la frontière – avec le Brésil – de ce département et région d'outre-mer (DROM) par le président français d'alors, Nicolas Sarkozy (vers septembre 2010), les Haïtiennes et Haïtiens se sont vu obligés de rester dans les pays où ils se trouvaient : au Chili, au Brésil et, dans une moindre proportion, en Équateur⁵.

Cependant, les images récentes de milliers de migrants haïtiens bloqués à la frontière du Mexique avec les États-Unis, en attente d'une décision du gouvernement étasunien, ont surpris le monde entier et, d'une manière particulière, ce pays. Dans les imaginaires, la migration haïtienne (irrégulière) vers les États-Unis est surtout associée à l'arrivée de *boat-people* arrivant sur les côtes de la Floride dans des embarcations de fortune. Une migration courageuse bravant le passage du vent et de la mer des Caraïbes et fuyant la dictature duvaliériste (à la fin des années 1970) et les régimes militaires putschistes successifs, tout au long des années 1980.

Le coup d'État orchestré le 30 septembre 1991 par le général Raoul Cédras contre le président populaire, et ancien prêtre salésien Jean-Bertrand Aristide, est devenu un symbole du drame des *boat-people* haïtiens aux États-Unis. Les *boat-people* fuyant le coup

d'État ont alors non seulement fait la une des journaux étasuniens, mais ont aussi suscité une vaste mobilisation de la diaspora haïtienne et des défenseurs des migrants et des droits humains. Cette migration a aussi alimenté la recherche académique et inspiré la création littéraire aux États-Unis⁶.

Les images récentes de milliers de migrants haïtiens bloqués à la frontière du Mexique avec les États-Unis, en attente d'une décision du gouvernement étasunien, ont surpris le monde entier et, d'une manière particulière, ce pays. Dans les imaginaires, la migration haïtienne (irrégulière) vers les États-Unis est surtout associée à l'arrivée de boat-people arrivant sur les côtes de la Floride dans des embarcations de fortune.

La réponse des États-Unis

Comment ont réagi les États-Unis face à la nouvelle vague migratoire haïtienne en provenance de l'Amérique du Sud? Le 22 septembre de l'année 2016, par un communiqué officiel du bureau de presse du secrétaire à la Sécurité intérieure des États-Unis d'alors, Jel Charles Johnson, l'administration de l'ex-président Barack Obama a levé le mora-

toire des déportations d'Haïtiens – établi à la suite du séisme du 12 janvier 2010, pour des raisons humanitaires. Cette décision a donné libre cours à la reprise immédiate des déportations, qui sera suspendue pour une courte pause (à la suite du passage de l'ouragan en Haïti le 4 octobre dernier) et rapidement réétablie à la fin novembre⁷.

Deux raisons principales auraient présidé à la décision du président Obama de reprendre les déportations de ces migrants, selon Jeh Charles Johnson⁸. Il s'agirait, d'une part, de contrecarrer l'arrivée massive des migrants haïtiens à la frontière mexico-étasunienne; et, d'autre part, de réduire le nombre significatif de ces étrangères et étrangers (entre 4 400 et 5 000) dans les centres de détention pour immigrants (surchargés) basés à cette frontière.

Ces déportations vers Haïti, opérées régulièrement – à peu près aux 15 jours – ont découragé les migrants haïtiens de franchir le dernier pas vers le sol étasunien, après avoir traversé le continent du sud au nord. Ils ont préféré attendre (mais en vain!) un dernier geste du premier président noir des États-Unis. En outre, les Haïtiennes et Haïtiens ont reçu une douche froide le 12 janvier 2017, quand la Maison Blanche a annoncé la décision de Barack Obama (en fin de mandat) d'éliminer le privilège, connu sous le nom de « pieds secs, pieds mouillés » et accordé depuis plus de 20 ans aux Cubaines et Cubains foulant le sol de ce pays (privilège refusé à ceux et celles qui arrivent en mer), d'obtenir la résidence permanente de manière immédiate.

[Retour au Sommaire](#)

Il faut souligner que les Cubaines et Cubains, habituellement, parcourent le même trajet que les migrants haïtiens (des Caraïbes vers l'Amérique du Sud et ensuite l'Amérique centrale); en plus, les deux partagent d'autres affinités : leur origine caribéenne, des liens historiques et de coopération entre leurs pays et leur statut migratoire de plus en plus vulnérabilisé dans le continent américain. Cette situation a beaucoup affecté les migrants haïtiens. L'ascension au pouvoir aux États-Unis, le 20 janvier dernier, du nouveau président républicain Donald Trump (par ailleurs, très reconnu pour son discours et ses premières mesures anti-immigrantes), a intensifié la panique et la peur chez ces migrants haïtiens bloqués à la frontière mexico-étasunienne, plus précisément en Basse Californie (l'un des 32 États du Mexique). Ils ont perdu tout espoir d'être accueillis sous l'administration d'un président hostile. Il semble qu'environ 7 000 Haïtiennes et Haïtiens ont définitivement renoncé au « rêve américain », en choisissant de préférence de demander l'asile ou un visa humanitaire au Mexique, selon Wilner Metelus, président de l'organisation CCDAN (Comité Ciudadano en Defensa de los Derechos de los Afrodescendientes y Naturalizados)⁹.

Cependant, jusqu'ici ils font du surplace, à cause des difficultés à trouver l'asile à Tijuana (au Mexique), en raison de l'absence de bureaux et de représentants de la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR), organisme du gouvernement mexicain en charge des réfugiés et demandeurs d'asile. Malgré tout, d'autres Haïtiennes et Haïtiens, en particulier ceux et celles se trouvant en Haïti et au Brésil, n'ont pas renoncé à entreprendre le périple. Depuis le début de 2017, des milliers de migrants haïtiens auraient pris la route et se seraient présentés aux frontières entre le Costa Rica et le Nicaragua, et entre la Colombie et le Panama, selon plusieurs sources.

Alors que les États-Unis continuent de durcir le ton sur la migration, le Mexique a décidé de légaliser les Haïtiens en leur accordant deux options pour régulariser leur situation, selon l'ambassadeur d'Haïti au Mexique, Guy Lamothe. Dans une interview accordée au journal *Le Nouvelliste*, le diplomate haïtien a expliqué les deux options : « Pour le séjour d'un an renouvelable, tous les Haïtiens peuvent appliquer, ils l'auront. Pour la résidence permanente, cela sollicite beaucoup plus de prérequis, on peut donc accepter ou refuser¹⁰ ».



Crédit photo : Wilner Metelus du Comité Ciudadano en Defensa de los Derechos de los Afrodescendientes y Naturalizados.

Cependant, selon Wilner Metelus, beaucoup d'Haïtiens ne disposant pas d'un passeport valide (l'un de ces prérequis) ne peuvent entamer leurs démarches de régularisation au Mexique, parce qu'ils ne peuvent déboursier les 100 dollars US exigés par les autorités consulaires de leur pays. Des Haïtiennes sont tombées dans les filets de la prostitution à Tijuana, vu la précarité économique à laquelle elles doivent faire face désespérément après avoir tout dépensé durant le périple, selon ce défenseur des droits humains des migrants.

D'autre part, des migrants haïtiens ont commencé à traverser la frontière canadienne, fuyant les États-Unis d'Amérique par peur d'éventuelles déportations vers Haïti, au cas où l'administration de Donald Trump refuserait de renouveler, en janvier 2018, leur Statut de protection temporaire (TPS, pour son sigle en anglais). Ce statut temporaire est une figure de protection migratoire créée pour une période de temps déterminée (de six mois à un an, renouvelable) par les États-Unis d'Amérique pour permettre à des étrangers originaires de certains pays en détresse (en proie à une catastrophe environnementale ou épidémique, à un conflit armé ou à d'autres conditions extraordinaires et temporaires) de rester légalement dans le pays.

Les réponses des gouvernements de pays latino-américains : le cas de la Colombie

Des gouvernements de l'Amérique latine ont fait état de chiffres étonnants – pour plus d'un – concernant la vague de migrants haïtiens en transit sur leur territoire en 2016. Par exemple, 20 366 migrantes et migrants haïtiens en situation irrégulière ont été identifiés en Colombie au cours de l'année 2016, selon le rapport annuel présenté le 12 janvier dernier par

[Retour au Sommaire](#)

les autorités migratoires de ce pays¹¹. Ces personnes migrantes apparaissent ainsi pour la première fois en tête de la liste des étrangères et étrangers. S'agissant du voyage périlleux qu'ils ont dû entreprendre, il faut sans doute souligner qu'ils se sont retrouvés là en recourant pour un bon nombre d'entre eux à des réseaux de trafiquants illégaux : dans les départements d'Antioquia, Nariño, Valle del Cauca, Risaralda et Cauca principalement, dans leur parcours vers les États-Unis d'Amérique.

Les Haïtiennes et Haïtiens devançant largement tous les étrangers et étrangères transitant par la Colombie et qui sont en quête du « rêve américain » : en particulier ceux et celles originaires de Cuba (8 167), de l'Inde (874), de la RD Congo (570) et du Népal (553). Ces chiffres émanent d'un rapport publié sur le site web de Migración Colombia (*ibid.*). Tout cela n'est pas sans susciter des questionnements au sein des organisations de défense des droits humains des migrantes et migrants et du milieu universitaire de la Colombie.

Parmi ces questionnements figurent ceux-ci : la déportation est-elle la seule mesure que les autorités colombiennes devraient utiliser pour faire face à la crise découlant de ce grand afflux de migrants en transit? L'approche basée sur la sécurité est-elle appropriée, quand ces personnes migrantes en transit ont surtout besoin de l'assistance humanitaire et de la protection de leurs droits? Comment articuler des réponses cohérentes et respectueuses des droits des migrants en Colombie, sur base d'accords entre le gouvernement central de Bogota et, d'une part, les autorités locales (en particulier, celles des localités frontalières), et, d'autre part, les gouvernements d'autres pays en Amérique Latine?

Le Brésil est considéré comme le principal pays d'où proviennent les migrantes et migrants haïtiens qui ont eu la possibilité de régulariser leur statut dans ce pays : on les évalue à plus de 80 000, selon les autorités brésiliennes (*ibid.*). Mais voilà que ces migrants largement désespérés pâtissent, depuis environ deux ans, de la crise politique et économique que traverse le géant sud-américain. Cette crise a frappé de plein fouet le secteur de la construction qui a pu un temps absorber la main-d'œuvre étrangère dans la foulée des projets d'infrastructure en vue de l'organisation de la dernière

Coupe du monde de football en 2014. Depuis, le ralentissement et la crise ont fait de ces migrants les premières victimes du chômage.

En outre, la perpétration d'actes ouvertement racistes commis contre des migrants haïtiens dans des villes brésiliennes, et conduisant à des homicides, s'avère une grande préoccupation au sein de la communauté haïtienne se trouvant dans ce pays. Puisque leur pays d'origine, Haïti, ne constitue pas une option et qu'ils n'envisagent pas d'y retourner, en raison de la crise humanitaire qui s'est aggravée depuis le séisme du 12 janvier 2010, ils préfèrent entreprendre le périple vers les États-Unis : et ce, en traversant fleuves, montagnes et forêts. Tout en devant faire face à toutes sortes de risques, de menaces. Des parcours qui comportent leur lot de violations de leurs droits humains, d'atteintes à

L'ascension au pouvoir aux États-Unis, le 20 janvier dernier, du nouveau président républicain Donald Trump (par ailleurs, très reconnu pour son discours et ses premières mesures anti-immigrantes), a intensifié la panique et la peur chez ces migrants haïtiens bloqués à la frontière mexico-étasunienne, plus précisément en Basse Californie (l'un des 32 États du Mexique). Ils ont perdu tout espoir d'être accueillis sous l'administration d'un président hostile.

leur dignité et qui menacent leur vie.

« Le nombre de migrants irréguliers établi par Migración Colombia – au cours de l'année 2016 – dépasse de quatre fois celui de l'année antérieure. Il constitue un exemple clair de ce que les contrôles effectués, les mesures prises et le travail réalisé par l'autorité migratoire colombienne donnent comme résultats » : c'est ce que se plaisait à rappeler, non sans satisfaction, le directeur de Migración Colombia, Krüger Sarmiento. Cependant, des experts en migration ont souligné que le durcissement qui accompagne ces contrôles a, au contraire, augmenté les risques et dangers auxquels ces migrants se sont vus confrontés. Ce qui a pour effet de les obliger –notamment – à utiliser les « services » des trafiquants et d'autres réseaux criminels (dont ceux de la drogue et de la prostitution) pour contourner les mesures de contrôle très strictes mises en place par les autorités.

Le rapport de Migración Colombia a, en outre, signalé plusieurs points par où les étrangers en transit sont entrés sur le sol colombien : Putumayo, Amazone, l'île de San Andrés et d'autres points frontaliers avec l'Équateur, le Brésil et le Pérou, ainsi que les routes empruntées pour atteindre l'Amérique centrale. Il relate aussi les montants payés aux réseaux de trafiquants pour arriver en Colombie, entre 2 000 et 2 500 dollars américains en moyenne. Ce qui est énorme pour ces personnes.

[Retour au Sommaire](#)

D'autres sources indiquent que les migrants peuvent payer jusqu'à 10 000 dollars américains pour entreprendre le voyage (traversant le continent, du sud au nord) à la frontière du Mexique avec les États-Unis d'Amérique. Par ailleurs, dans un entretien accordé à la presse colombienne¹², Krüger Sarmiento a affirmé que l'entité qu'il dirige a déporté plus de 20 000 Haïtiens et 8 000 Cubains en 2016. Il n'a toutefois pas donné plus d'informations sur les pays vers lesquels les migrantes et migrants haïtiens en particulier ont été déportés et surtout sur les conditions dans lesquelles ces déportations ont eu lieu.

Ce qui ne manque pas de soulever des questions – jusqu'ici sans réponse –, des inquiétudes et des appréhensions au sujet de la destination de ces migrants déportés. Ont-ils été rapatriés en Haïti? Ont-ils été refoulés en Équateur et dans les autres pays d'où ils arrivaient (le Pérou, le Brésil, le Venezuela, etc.)? Ont-ils poursuivi leur parcours vers l'Amérique centrale? Combien d'entre eux ont péri en cours de route? Rappelons que le Conseil d'État de la Colombie (l'une des plus hautes cours de justice du pays) a dénoncé, dans une sentence rendue publique à la mi-novembre de l'année 2016¹³, le caractère illégal des déportations de migrantes et migrants cubains. Il a relevé des cas de violations des droits humains de ces étrangers opérées qui ont eu lieu en août de l'année 2016 dernière à la frontière de la Colombie et du Panama : plus particulièrement dans la localité colombienne de Turbo. Ce rapport impute ces violations aux autorités migratoires et policières colombiennes.

Ce nouveau flux migratoire haïtien, de l'Amérique latine vers les États-Unis, a connu des pics en 2016. Par exemple, des médias internationaux¹⁴ et d'autres organisations de défense des droits humains avaient fait état de l'arrivée, fin 2016, de 12 000 migrants haïtiens à la frontière mexico-étasunienne : en particulier à la ville mexicaine de Tijuana. En conséquence de quoi Tijuana (ville très frappée par l'insécurité, à l'instar de plusieurs autres zones du Mexique) aurait dû faire face à une grave crise humanitaire. Ce qui se traduit par l'absence de logement, de nourriture, de mesures d'hygiène, ainsi que par de sérieuses menaces à la sécurité et à l'intégrité de ces personnes migrantes en situation de grande précarité.

Des questions sans réponse

Face à ce panorama complexe, il y lieu de se poser plusieurs questions : comment chiffrer ce nouveau mouvement migratoire haïtien au niveau continental? Comment repérer les routes empruntées par les migrants et relever les facteurs de risques et problèmes de protection auxquels ils doivent faire face? Comment tenir compte du caractère spécifique des violations de droits qui sont notamment liées au genre, à l'appartenance ethnique, à la génération...? Quelles répercussions résulteront de la décision prise par l'administration Obama de fermer la porte aux migrantes et migrants haïtiens et cubains sur les pays de transit en Amérique latine? Assistera-t-on à une cascade de crises humanitaires dont seront victimes ces migrantes et migrants, en plus de ceux et celles originaires d'Afrique et d'Asie? Que se passera-t-il en janvier 2018, date de l'expiration du TPS qui a permis jusqu'ici à plus de 60 000 Haïtiennes et Haïtiens de rester légalement aux États-Unis? Le Canada sera-t-il une alternative pour ces migrants?

Ces pays sud-américains et centraméricains maintiendront-ils leur décision de fermer leurs frontières – à l'instar du Costa Rica, du Nicaragua et du Panama – ou de déporter ces migrants, comme le font la Colombie et l'Équateur? Que fera le Mexique face à cette situation si complexe : négocier avec Donald Trump, avec le régime castriste, avec le gouvernement haïtien, ou déporter les migrants vers leur pays d'origine? Le gouvernement haïtien sera-t-il enfin à la hauteur de ses responsabilités face à ses concitoyennes et concitoyens en détresse au long du continent américain? L'Organisation des États américains (OEA) se prononcera-t-elle enfin sur cette crise migratoire continentale? Autant de questions auxquelles l'on devra répondre et qui se doivent d'être portées au débat public et citoyen. ●

Retour au Sommaire

¹ Ce texte est le fruit du projet de recherche intitulé « Hétérogénéité du sujet migrant haïtien ». Il est financé par l'Instituto PENSAR.

² Voir la carte dans ce lien actif : <http://ile-en-ile.org/georges-anglade-les-haitiens-dans-le-monde/>

³ Wooldy Edson Louidor « L'Amérique du Sud : pôle d'attraction de la migration haïtienne », *Webzine Vivre ensemble*, Vol.19, No 69, Automne 2011. Lien actif : <http://cjf.qc.ca/fr/ve/article.php?id=2771>

⁴ Wooldy Edson Louidor (2011) *Los flujos haitianos hacia América Latina: situación actual y propuestas*. Caracas, Venezuela: Análisis de coyuntura AMÉRICA LATINA Y CARIBE. Abril-junio 2011. Centro Gumilla. <http://gumilla.org/files/documents/Analisis%20Abriljunio%202011.pdf>.

5 Woolly Edson Louidor, « L'Amérique du Sud : pôle d'attraction de la migration haïtienne », *Webzine Vivre ensemble*, Vol.19, No 69, Automne 2011. Lien actif : <http://cjf.qc.ca/fr/ve/article.php?id=2771>

6 Par exemple, le roman de Russel Banks (*Continents à la dérive*, Actes Sud, Paris, 1994) et le livre de Anthony Catanese « (Haïtiens : Migration and Diaspora. Westview Press, Boulder and Oxford, 1999). Pour plus d'information : Woolly Edson Louidor, « La nécessité de mondialiser l'hospitalité : une relecture du roman *Continents à la dérive* de Russel Banks », *Webzine Vivre ensemble*, Vol.21, No 73, Printemps 2014. Lien actif : <http://www.cjf.qc.ca/fr/ve/article.php?id=3362>, et aussi Woolly Edson Louidor, « Les migrants en provenance d'Haïti sont-ils des réfugiés environnementaux? » *Webzine Vivre ensemble*, Vol.19, No 66, Printemps 2014. Lien actif : <http://www.cjf.qc.ca/fr/ve/article.php?id=2936>

7 "U.S. picking up pace of deportations to Haiti", by Jacqueline Charles (Miami Herald, Miami, November 23, 2016). Lien actif : <http://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haïti/article116755773.html>

8 Communiqué de presse de l'Ambassade des États-Unis à Port-au-Prince, 23 novembre 2016, « Déclaration du Secrétaire à la Sécurité intérieure des États-Unis, Jeh Charles Johnson, sur la reprise des déportations vers Haïti ». Lien actif : <https://french.haiti.usembassy.gov/comm-presse-declaration-sec-johnson-23-nov-2016.html>

9 "7 mil haïtiens varados buscan estatus de refugiado: ONG" (El Universal, México, 28 de enero de 2017). Lien actif : <http://www.eluniversal.com.mx/articulo/estados/2017/01/28/7-mil-haitianos-varados-buscan-estatus-de-refugiado-ong>

10 « Le Mexique régularise tous les Haïtiens bloqués à Tijuana », *Journal Le Nouvelliste*, Port-au-Prince, 10 mai 2017. Lien actif : <http://lenouvelliste.com/article/170912/le-mexique-reguralise-tous-les-haitiens-bloques-a-tijuana>

11 Comunicado de prensa No. 04. 12 de enero del 2017. Migración Colombia. CERCA DE 34 MIL MIGRANTES IRREGULARES FUERON DETECTADOS POR MIGRACIÓN COLOMBIA EN 2016. <http://migracioncolombia.gov.co/index.php/es/prensa/comunicados/comunicados-2017/enero-2017/3837-cerca-de-34-mil-migrantes-irregulares-fueron-detectados-por-migracion-colombia-en-2016>

12 Migración ilegal se disparó en Colombia en el 2016: 34.000 personas" (El Tiempo, Bogotá, 13 de enero de 2017). Lien actif : <http://www.eltiempo.com/politica/justicia/migracion-ilegal-en-colombia/16791458>

13 "Llamado de atención a Migración Colombia por trato a migrantes" (El Tiempo, Bogotá, 16 de noviembre 2017). Lien actif : <http://www.eltiempo.com/politica/justicia/trato-de-migrantes-cubanos-por-parte-de-migracion-colombia/16752070>

14 "Over 12,000 Haitians in Mexican city hope to enter US" (TRT World, January 7, 2017). Lien actif : <http://www.trtworld.com/americas/over-12000-haitians-in-mexican-city-hope-to-enter-us-269885>

Le racisme systémique... Parlons-en !

La ligue des droits et libertés du Québec vous propose [un outil pédagogique](#) et de sensibilisation qui vise à contribuer à la réflexion sur le racisme systémique et à faire connaître des perspectives de luttes pour le combattre.

Demandeurs d'asile et réfugiés : faire parler les faits

Le conseil canadien pour les réfugiés vous propose [différentes ressources](#) pour aller au-delà des lieux-communs qui circulent autour des réfugiés trop souvent présentés comme des abuseurs.

L'ONU en Haïti : mise en tutelle ?

La Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah) aurait fragilisé davantage la démocratie, après ses 13 années de présence dans le pays, selon [les témoignages](#) recueillis par l'agence en ligne AlterPresse.

Retour au Sommaire

Recension de livre : *Philosopher en islam et en christianisme*

PAR ANDRÉ BEAUCHAMP

Tout au long de ce livre d'entretiens, on pourra apprécier la prudence et la délicatesse de chacun des interlocuteurs. Ils ne renient pas leur propre spécificité, mais ne dénie pas celle de l'autre. Ils se respectent. Ils s'unissent pour affirmer que la philosophie était déjà là avant les Révélation et la mise en forme des deux religions respectives.

Philosopher en islam et en christianisme.

Philippe Capelle-Dumont, Souleymane Bachir Diagne

Entretiens recueillis par Damien Le Guay

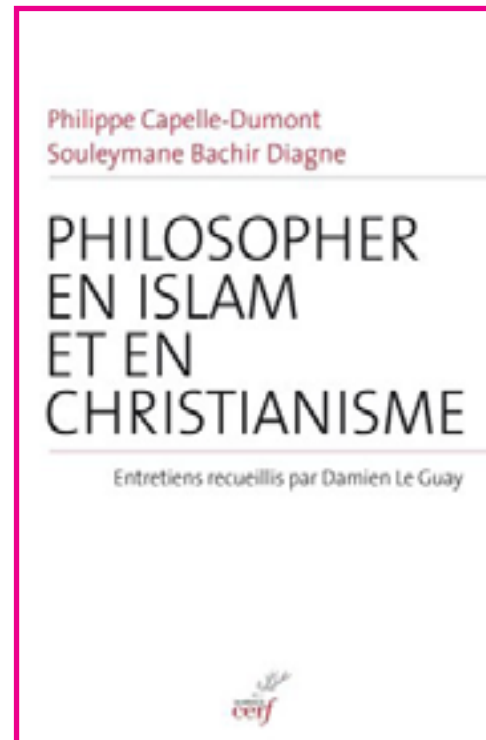
Éditions du Cerf, 2016, 257 pages.

La formule en soi n'est pas nouvelle. Dans un domaine donné, deux experts-témoins échangent ensemble sur certaines questions au cœur de leurs différends. L'originalité ici est qu'on a affaire à deux philosophes croyants, l'un chrétien, l'autre musulman. Les deux sont manifestement des hommes de dialogue peu soucieux de défoncer l'adversaire, mais au contraire attentifs à déceler chez l'autre les points de convergence afin de faire avancer la réflexion. Il en sort un livre de taille modeste, assez facile à lire, et ma foi plutôt réjouissant.

Philippe Capelle-Dumont (PCD) est un théologien catholique, professeur à Strasbourg et à l'Institut catholique de Paris. Il est philosophe et croyant, et son œuvre porte principalement sur le rapport à Dieu et sur la relation entre philosophie et théologie. Il est un spécialiste de Blondel et de l'histoire de la théologie (quatre volumes d'anthologie)¹. Souleymane Bachir Diagne (SBD) est Sénégalais d'origine, philosophe et croyant de foi musulmane. Il est un spécialiste de Bergson et a écrit un livre sur Senghor. Son œuvre écrite est impressionnante (p.253). Il enseigne à l'Université de Columbia, à New York. Damien Le Guay dirige le débat avec le tact et la fermeté qui conviennent.

Religion et histoire

Le point de départ des échanges est la violence, mais la question fondamentale du livre est l'herméneutique, le rapport de la pensée philosophique à la révélation (partie 1), à l'interprétation (partie 2), à la religion et à la culture (parties 3 et 4), à l'État (partie 5), à l'esthétique (partie 6). Chaque section se divise en deux chapitres



[Retour au Sommaire](#)

: après un bref état de la question des modérateurs, chaque intervenant fait le point à l'intérieur de sa tradition, puis au chapitre suivant réagit à son collègue et pousse plus loin la réflexion. Cela aurait pu donner lieu – on le voit si souvent ailleurs – à une série de monologues. On a plutôt droit à des enrichissements de part et d'autre.

D'emblée PCD rappelle la dimension historique du christianisme. « Le christianisme n'est pas une religion accrochée à un point anhistorique, il est une religion temporelle. Et ceci de quatre manières différentes : d'abord en ce qu'il est, comme toute réalité de ce monde, dans et héritier de l'histoire; ensuite et centralement parce ce que son "objet" principal, Jésus-Christ, est temporel; troisièmement et subséquemment parce que ses affirmations elles-mêmes sont "incarnées" et ainsi liées à l'histoire séculaire du dialogue divino-humain; enfin parce que son destin temporel est au service du

L'auteur est théologien et collaborateur du secteur Vivre ensemble du Centre justice et foi.

destin humain marqué du sceau divin. Je résiste donc fortement à cette idée courante selon laquelle le christianisme serait une religion abrahamique. » (p. 22-23.)

SBD situe à son tour le Coran. « Je vais procéder comme Philippe : à partir des textes. Je vais même partir des mots. Quels sont les mots pour parler de la révélation, des mots qui sont eux-mêmes contenus dans le Coran parlant de soi? Qu'il soit un texte éminemment auto-référentiel, c'est une donnée très importante. Le Coran est un livre qui n'arrête pas de parler de lui-même comme écrit dans une langue donnée - l'arabe » (p. 27). Le mot Coran peut vouloir dire soumission. SDB propose le mot consentement. « Il y a donc ici cette idée première que ce qui définit l'humain c'est son consentement à Dieu. » (p. 28.) Représentant le terme de religion abrahamique, il réplique : « Philippe disait tout à l'heure que le christianisme n'est pas une religion abrahamique. Soit. L'islam est une religion éminemment abrahamique au sens où Abraham y est reconnu musulman, comme Isaac, comme Jacob comme Jésus, tous les prophètes jusqu'à Mohammed. Pourtant ce dernier sait bien que la religion appelée "islam" est née avec lui autour de l'an 610, soit 40 ans après sa naissance. Il y a donc ce sens d'un islam historique apparu dans le temps, à ce moment donné, et il y a le sens d'un islam comme religion primordiale de l'humain disant à Dieu : certes oui, tu es mon seigneur. » (p. 30.)

La place de la violence

On perçoit ici la subtilité du dialogue et la compréhension des sources. L'échange sur la violence (p. 51-60) est intéressant. Jésus rejette très clairement la violence corrigeant, ou plutôt pour utiliser les termes de PCD, accomplissant l'Ancien Testament. SBD fait observer que le contexte historique n'est pas le même. Le christianisme naissant ne pouvait pas envisager l'opposition à l'Empire romain. Mais quand l'Empire a basculé il a joué la logique du pouvoir. L'islam naissant est chassé de La Mecque et doit se réfugier à Médine. L'affrontement devenait inévitable (voir p. 50).

La question cruciale est celle de l'interprétation, ou de l'herméneutique. Dieu peut-il parler à l'être humain? Et s'il parle, en quelle langue le fait-il? Comment savoir si la parole est authentique? Comment

lire le texte, surtout quand il y a des contradictions apparentes entre certaines affirmations? La lecture littérale, voire littéraliste est-elle adéquate? Les intervenants sont tous deux d'avis que toute lecture est une interprétation et que la lecture fondamentaliste en est une également, consciemment ou non. PCD rappelle la tradition des quatre sens de l'Écriture, ou mieux du quadruple sens de l'Écriture (p. 73). Il signalera plus loin l'importance des approches et les méthodes : sociologique, psychologique, historico-critique, sémiotique, etc. (p. 80). Du côté de l'islam, on apprend beaucoup

de choses. À la mort du prophète en 632, le Coran n'est pas écrit. Il existe comme récit et il y a déjà controverse sur sa mise en écriture. C'est entre 644 et 656 « que le texte du Coran a été établi dans la version que nous en connaissons » (p. 79). Il pourrait exister plus qu'une version du texte ou de certaines de ses parties.

La tradition musulmane est marquée par deux courants opposés : la tradition sunnite qui n'a pas d'autorité centrale et qui tolère une plus grande diversité d'interprétation et la tradition chiite plus centralisée et plus sévère qui dispose d'une forme de magistère plus centralisé. SBD est d'allégeance sunnite et très ouvert à la pluralité des interprétations pourvu qu'elles servent à la communauté. « La manière d'entendre les versets selon telle ou telle circonstance, est quelque chose de tout à fait important dans la tradition du commentaire du Coran. C'est vous dire donc que cette tradition herméneutique est une tradition très ancienne, extrêmement riche, dont la richesse justement va à l'encontre de l'attitude qui consiste à dire : tenons-nous en à la lettre. À quoi, on peut rétorquer qu'il n'y a pas de degré zéro de littéralité : même quand je prétends lire un texte de manière strictement littérale, cette lecture est toujours déjà une interprétation de ce texte. » (p. 65.)

Les intervenants sont tous deux d'avis que toute lecture est une interprétation et que la lecture fondamentaliste en est une également, consciemment ou non. Philippe Capelle-Dumont rappelle la tradition des quatre sens de l'Écriture, ou mieux du quadruple sens de l'Écriture (p. 73). Il signalera plus loin l'importance des approches et les méthodes : sociologique, psychologique, historico-critique, sémiotique, etc. (p. 80). Du côté de l'islam, on apprend beaucoup de choses. À la mort du prophète en 632, le Coran n'est pas écrit. Il existe comme récit et il y a déjà controverse sur sa mise en écriture.

Retour au Sommaire

Le rôle de la philosophie

Si l'herméneutique a sa place, on comprend que la philosophie n'est pas loin, car deux vérités ne peuvent se contredire. La philosophie pose constamment des questions à partir de la raison. Les deux intervenants font donc valoir les ouvertures de leur tradition à la philosophie et aux philosophes. Du côté de la tradition chrétienne, la sagesse philosophique est déjà présente au sein de l'Écriture; puis on peut évoquer Justin, Irénée, Tertullien, Origène et la scolastique du Moyen-âge qui reconnaît à la philosophie un statut d'autonomie. Du côté musulman, l'interrogation philosophique surgit très tôt également (voir pages 138-139).

À partir de 750, la dynastie des Abbâssides va favoriser l'ouverture à d'autres cultures et la découverte de la philosophie grecque (p. 141-142). L'auteur a auparavant cité quelques grands noms : Al-Kindi, Al-Fârâbi, Ibn Sina (Avicenne), Al Ghazâli et Ibn Roshd (Averroès) (p. 104). Les limites de la présente recension ne me permettent pas d'explorer d'autres aspects de l'échange, notamment sur la culture et sur le rapport à l'État. C'est un livre complexe en raison des multiples redites et des reprises, mais il y a nombre de perles remarquables. Quelques exemples :

« La religion commande bien une tenue vestimentaire – alors que la manière dont on s'habille est la chose la plus personnelle qui soit. La manière de s'habiller des Africaines, des Sénégalaises par exemple, répond parfaitement à la modestie vestimentaire qu'appelle le Coran, sans que ce soit des niqabs ou des burqas. Prétendre qu'il y a un uniforme islamique c'est une manière d'éradiquer les différences qui font la richesse et la diversité du monde islamique. » (SBD, p. 122.) « Je suis de ceux qui pensent que le mot de civilisation est un mot qui peut nous induire en erreur parce qu'il a tendance à solidifier des choses qui historiquement sont très fluides. » (SBD, p. 127.) À la question : comment remettre l'islam en mouvement : « La réponse est l'éducation, qui est le seul combat qui vaille. L'éducation comme seule vraie réponse, l'éducation philosophique en particulier qui permet cette construction

lente et patiente de cette capacité de se comprendre soi-même, qui permet de comprendre que sa propre vérité est dans le mouvement. » (SBD, p. 158.)

PCD se réjouit et se sent de plain-pied avec ce plaidoyer pour l'éducation - tout en mesurant qu'en ce domaine rien ne sera jamais acquis. Il souligne : « on voit bien qu'il y a et qu'il pourrait y avoir encore de lourdes tendances à introduire sans cesse des arguments d'autorité, ou même d'autoritarisme. Pourtant cette tradition ne fait pas partie de l'essence du christianisme - même si son histoire fut troublée par des dérives autoritaires » (p.159). « Dans le christianisme, de façon transversale, le champ politique est le lieu de la décision humaine. Il n'y a pas de loi divine qui guérisse les comportements du "quotidien". Le quotidien ordinaire relève du champ autonome de la Création, de l'autonomie du politique, de la volonté de conscience » (PCD, p.177-178.). Je pourrais donner bien d'autres exemples sur la politique, l'esthétique, la beauté. Le caractère oral du récit donne une multitude de petits pétilllements. Et la profondeur historique est toujours au rendez-vous.

Je me pose quelques questions toutefois sur les exposés portant sur la culture. Les deux auteurs récusent le concept de choc des cultures ou des civilisations et conviennent qu'aucune culture n'est tout à fait close sur elle-même et que l'islam comme le christianisme ont comme défi de se rendre accessibles à des cultures au-delà de leur propre culture centrale. J'aurais aimé qu'ils parlent aussi de l'industrie culturelle et de la façon dont l'industrie des communications (et de la science et de la technique) construit une culture nouvelle souvent étrangère aux traditions humanistes.

En fermant le livre, je me suis demandé ce qu'aurait donné un dialogue à trois, si on avait ajouté une femme venant d'un autre horizon. Évidemment, c'eût été un autre livre. Tel qu'il se présente, ce livre en est un qui est magnifique : il aide beaucoup à comprendre le fond historique des questions abordées et à ne pas se laisser emporter par l'agitation de l'actualité. À lire et à relire. ●

¹ Voir les pages 253-255.

[Retour au Sommaire](#)